

Le 14 janvier 2020,

Bonjour madame,

Après étude du dossier de demande d'autorisation environnementale relatif à la création d'un parc éolien, ce dernier n'appelle aucune remarque particulière de la part de mon service.

Cordialement.



Cdt Sylvère PERROT

*Adjoint au chef de groupement prévision et
aménagement du territoire*

Chef du service risques industriels

Coordonnateur départemental IBNB/ELD